COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:	500-11-036947-097
DAT	E: LE 28 FÉVRIER 2013
SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me CHANTAL FLAMAND REGISTRAIRE	
DAN	S L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
EAR	L JONES & LA CORPORATION EARL JONES CONSEILLER ADMINISTRATIF Débiteur (Débitrice)
et	
RICH	TER GROUPE CONSEIL INC. Syndic
	JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC
[1]	LA COUR, saisie de la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC. syndic des biens de EARL JONES & LA CORPORATION EARL JONES CONSEILLER ADMINISTRATIF, débiteur (débitrice);
[2]	VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
[3]	VU les dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

- [4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;
- [5] PAR CES MOTIFS:
- [6] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens du débiteur (de la débitrice).

COPIE CONFORME

GREFFIÈRE ADJOINTE

(Signé): CHANTAL FLAMAND
REGISTRAIRE

/so